



**Copie à publier aux annexes au Moniteur belge
après dépôt de l'acte au greffe**

Réservé
au
Moniteur
belge



24159193

Déposé au greffe du Tribunal
l'entreprise de Liège, division Liège 1

28 OCT. 2024

Le Greffier

N° d'entreprise : **0479 494 259**

Nom

(en entier) : **MAISONS BAIJOT**

(en abrégé) :

Forme légale : **Société à responsabilité limitée**

Adresse complète du siège : **Rue de Malvoisin, 38 à 5575 Patignies**

Objet de l'acte : Désignation d'un commissaire-réviseur

PROCES-VERBAL DE L'ASSEMBLEE GENERALE EXTRAORDINAIRE DES ACTIONNAIRES TENUE
LE 7 OCTOBRE 2024 A 18H00

EXPOSE DU PRESIDENT

Le président expose que :

I. La présente Assemblée Générale a pour ordre du jour :

1. Désignation d'un commissaire-réviseur.

II. Procurations

Tous les administrateurs étant présents ou représentés, il n'y a pas lieu de justifier des convocations. Par conséquent, la réunion est valablement constituée et peut délibérer sur son ordre du jour et sur tout autre point qui lui serait soumis.

DELIBERATIONS ET RESOLUTIONS

Cet exposé étant vérifié et reconnu exact par l'Assemblée, celle-ci se reconnaît valablement constituée et apte à délibérer sur les objets à l'ordre du jour.

1. Désignation d'un commissaire-réviseur

A l'unanimité, l'Assemblée Générale décide de désigner la SRL « AXYLUM AUDIT » représentée par Sébastien VERJANS à la fonction de commissaire pour le contrôle des comptes annuels clos au 31/12/2024, au 31/12/2025 et au 31/12/2026.

Le mandat viendra à échéance à l'AGO qui approuvera les comptes annuels clos au 31/12/2026.

Il pourra être renouvelé sur décision de l'Assemblée Générale.

2. Procuration

Les administrateurs décident d'octroyer tous pouvoirs (au sens le plus large) à tout porteur des présentes, afin d'effectuer dans les plus brefs délais toutes les formalités nécessaires (en ce compris la signature des formulaires I et II pour la publication aux annexes du Moniteur belge) et le dépôt de la présente résolution au greffe du Tribunal de l'entreprise. Les mandataires peuvent également en vue du dépôt auprès du Tribunal de l'entreprise certifier les copies des procès-verbaux des administrateurs ou les résolutions écrites des administrateurs.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée.

Agissant comme mandataire spécial,

R. ORTMANS SRL

Représentée par Régis Ortmans

Bijlagen bij het Belgisch Staatsblad - 07/11/2024 - Annexes du Moniteur belge

Mentionner sur la dernière page du Volet B : **Au recto** : Nom et qualité du notaire instrumentant ou de la personne ou des personnes ayant pouvoir de représenter la personne morale à l'égard des tiers
Au verso : Nom et signature (pas applicable aux actes de type « Mention »).